

# RP GLOBAL

## RENEWABLE POWER



Parc agrivoltaïque  
de La Chassagne

COMMUNE DE ALLEYRAT

Yann LECAMUS

Chargé de développement Sud-Ouest

 y.lecamus@rp-global.com

 06.14.35.14.44

Louis COSTENOBLE

Chargé de concertation

 l.costenoble@rp-global.com

 06.21.35.28.81

Rémi GUITTARD

Chef de projet

 r.guittard@rp-global.com

 06.20.66.94.93

**01 PRÉSENTATION DE RP GLOBAL**

**02 APPROCHE AGRIVOLTAÏQUE**

**03 LE DÉVELOPPEMENT D'UN  
PROJET AGRIVOLTAÏQUE**

**04 PRÉSENTATION DU SITE**

**05 LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE**

**06 LES PROCHAINES ÉTAPES**

**07 1ERE ESQUISSE DU PROJET**

**08 BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE**

1.

# PRÉSENTATION RP GLOBAL

RP GLOBAL  
RENEWABLE POWER



H<sub>2</sub>

RP GLOBAL  
RENEWABLE POWER



## QUI SOMMES-NOUS ?

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité, avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et spécialisé dans les projets :



Hydroélectricité



Éolien



Photovoltaïque

Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement à l'exploitation.



UN ESPRIT D'ENTREPRISE AGILE  
ET DE PROXIMITÉ

1 000 MW  
de projets en  
développement en  
France

3 agences  
Lille (siège social)  
Bordeaux (agence Sud-Ouest)  
Avignon (agence Sud-Est)

50  
collaborateurs

# UN ACTEUR MAÎTRISANT TOUTE LA CHAÎNE D'EXPERTISE

Identification des sites

Etude du projet

Instruction du  
projetConstruction du  
parcExploitation du  
parcDémantèlement  
du parc

Un partenariat de long terme avec tous les acteurs du projet, à toutes les étapes, jusqu'à la mise en service du parc :

**Communication**

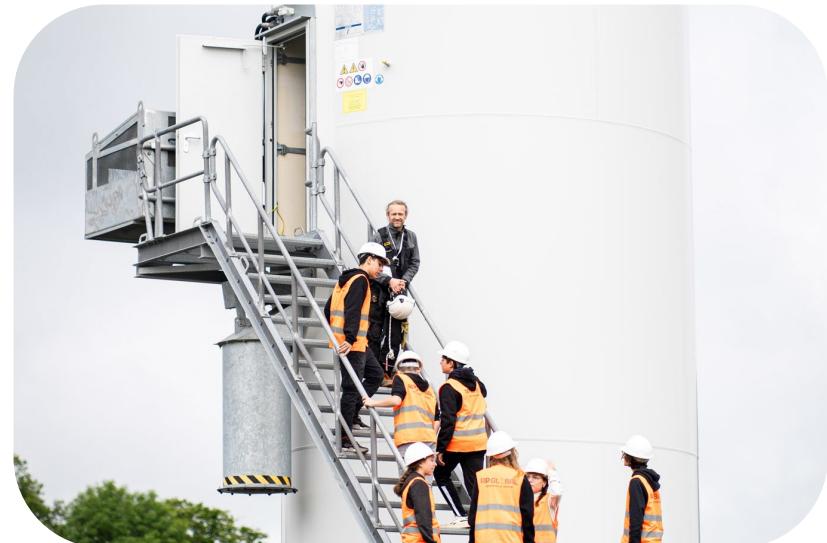
À chaque étape du projet

**Concertation**

Avec des porte-à-porte, publipostage et permanence d'information

**Participation**

À la vie locale et au développement durable





## 2. L'APPROCHE AGRIVOLTAÏQUE POUR RAPPEL

# AGRIVOLTAÏSME : LA RÈGLEMENTATION

La Loi n°2023-175 promulguée le 10 mars 2023 dite « **loi d'accélération des EnR** », via son article [L314-36](#) du Code de l'énergie **définit une installation agrivoltaïque** :

- I. L'Agriculture **doit rester l'activité principale** de la parcelle
- II. L'installation **doit être réversible**
- III. Obligation de **garantir une production agricole significative** et un **revenu durable** à une agriculteur actif
- IV. L'installation **doit apporter** directement à la parcelle agricole **au moins un des services suivants sans en dégrader deux autres** :

1

L'amélioration du **potentiel** et de l'**impact agronomique**



Service agronomique complémentaire permettant d'améliorer la performance agronomique, via la structure photovoltaïque elle-même ou son pilotage le cas échéant

2

L'adaptation au **changement climatique**



Les systèmes doivent apporter un ombrage bénéfique à la production agricole et limiter les effets néfastes du changement climatique, voire au travers de systèmes pilotables (évapotranspiration) et de l'adapter aux besoins des cultures

3

**La protection contre les aléas**



L'installation photovoltaïque permet en premier lieu de maintenir la production à un niveau donné.

4

L'amélioration du **bien-être animal**



Évaluation par auditeur indépendant nécessaire dans le temps, de vie du projet

# UNE SOLUTION INNOVANTE GLOBALE



## Territoriale

- Maintien de l'activité agricole
- Double utilisation des surfaces agricoles
- Solution adaptée à chaque filière



## Environnementale

- Protection physique face aux aléas climatiques
- Création d'un micro climat sous l'outil
- Outil de production pour faire face aux changements climatiques



Une **synergie** entre une **activité agricole primaire** et une **production d'énergie renouvelable secondaire**



## Agricole

- Garantir le bien-être animal
- Dimensionnement en fonction de la conduite agricole
- Utilisation de la structure pour faciliter le travail agricole



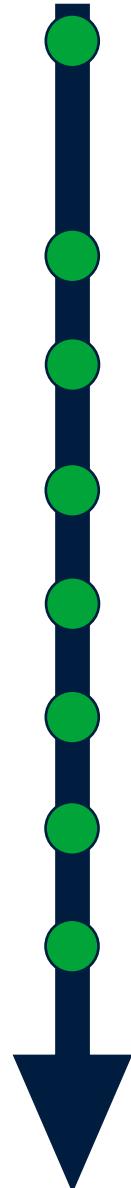
## Economique

- Valorisation de l'activité agricole
- Optimisation et amélioration des performances économiques de l'exploitation.
- Complément de revenu pour l'agriculteur



# 3. LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET AGRIVOLTAIQUE

# HISTORIQUE DU PROJET ET INSTANCES CONSULTÉES



## **Printemps - été 2023**

- Analyse territoriale multicritères & réalisation d'une étude de pré-faisabilité
- Sécurisation foncière avec le propriétaire/exploitant
- Accord maire pour réalisation des études
- Lancement des états initiaux de l'environnement

## **Mai & Juin 2023**

- Présentations Conseil Municipal

## **Octobre 2023**

- Rencontre Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté Service Energie Climat

## **Printemps 2024**

- Préconsultations : DRAC/SRA, SDIS, DRAC/ABF, Réseaux: ENEDIS, SAUR, AXIONE

## **Mai-Juin 2024**

- Publipostage lettre d'information et réunion publique

## **Été 2024**

- Echanges avec le PNR Millevaches en Limousin

## **Octobre 2024**

- Rencontre Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté Service Energie Climat

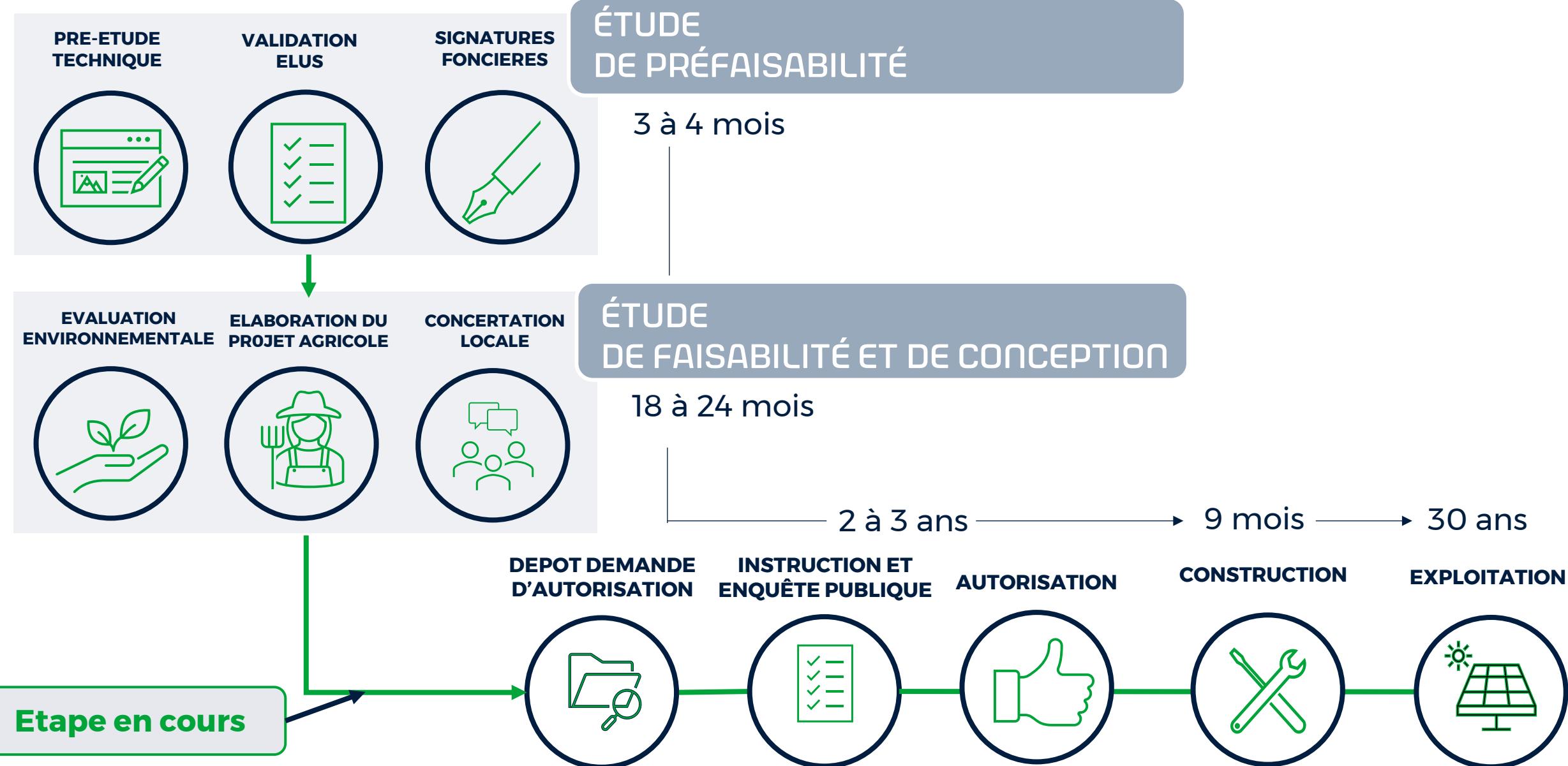
## **Novembre 2024**

- COP 19- Pôle ENR

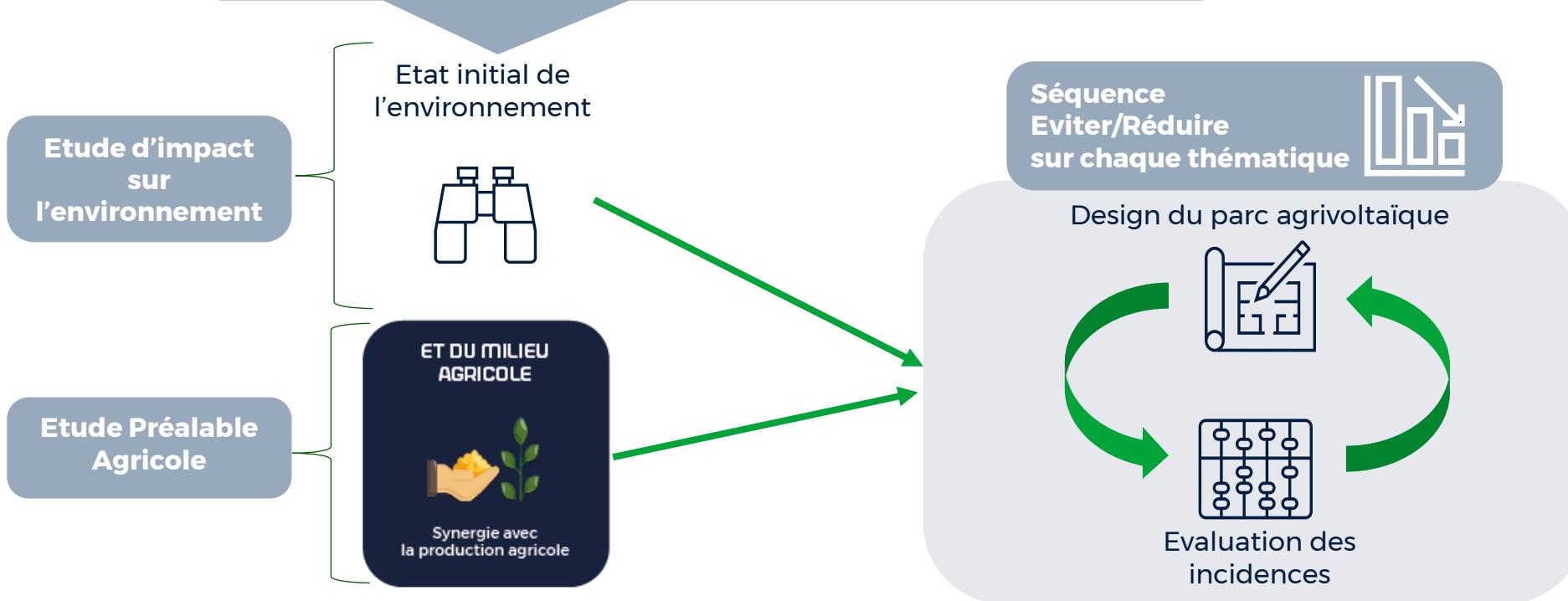
## **Février 2025**

- Présentation devant les membres du Conseil Municipal

# LES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT



# ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE : LES ÉTUDES

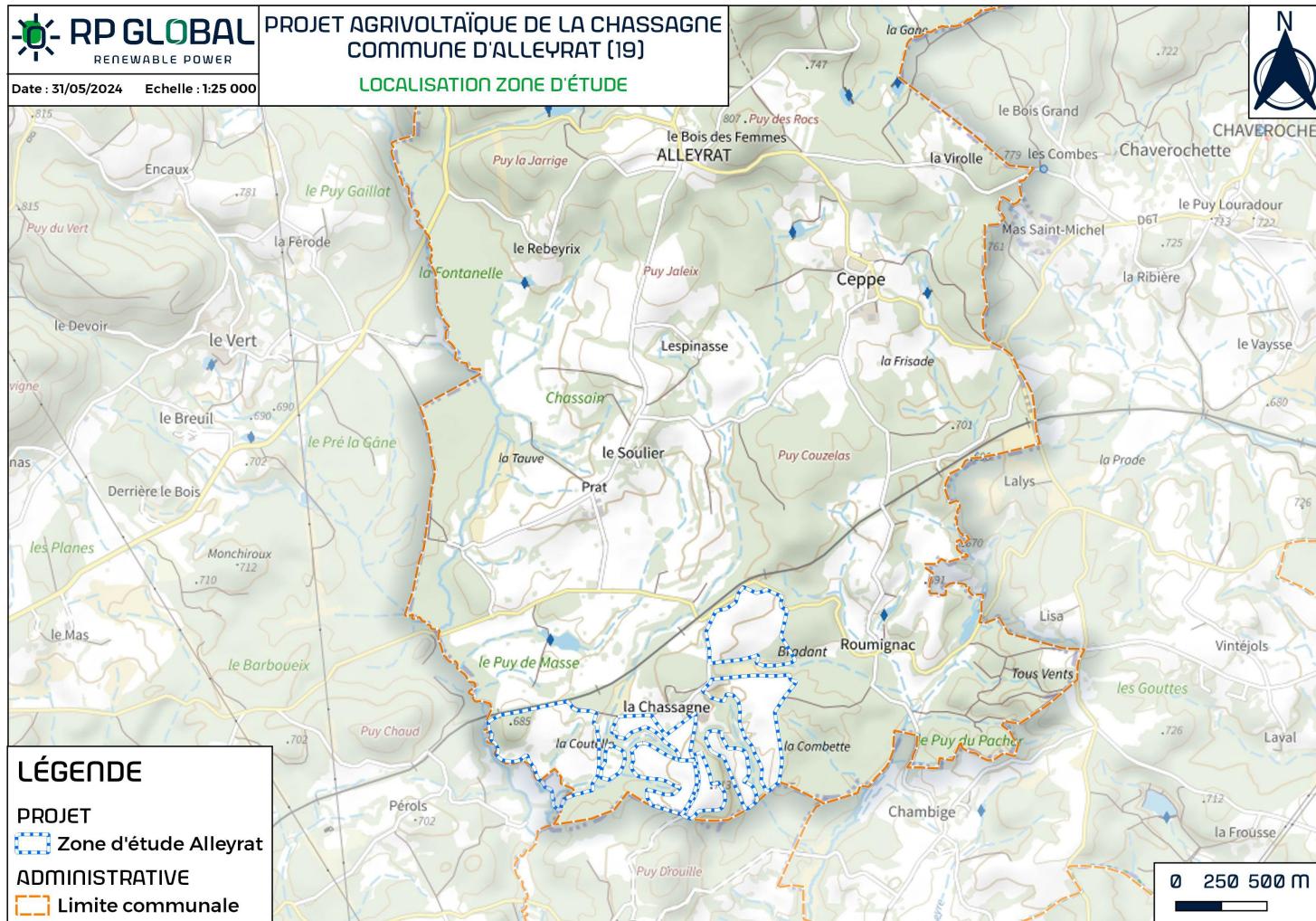


Bureaux d'étude indépendants sélectionnés :



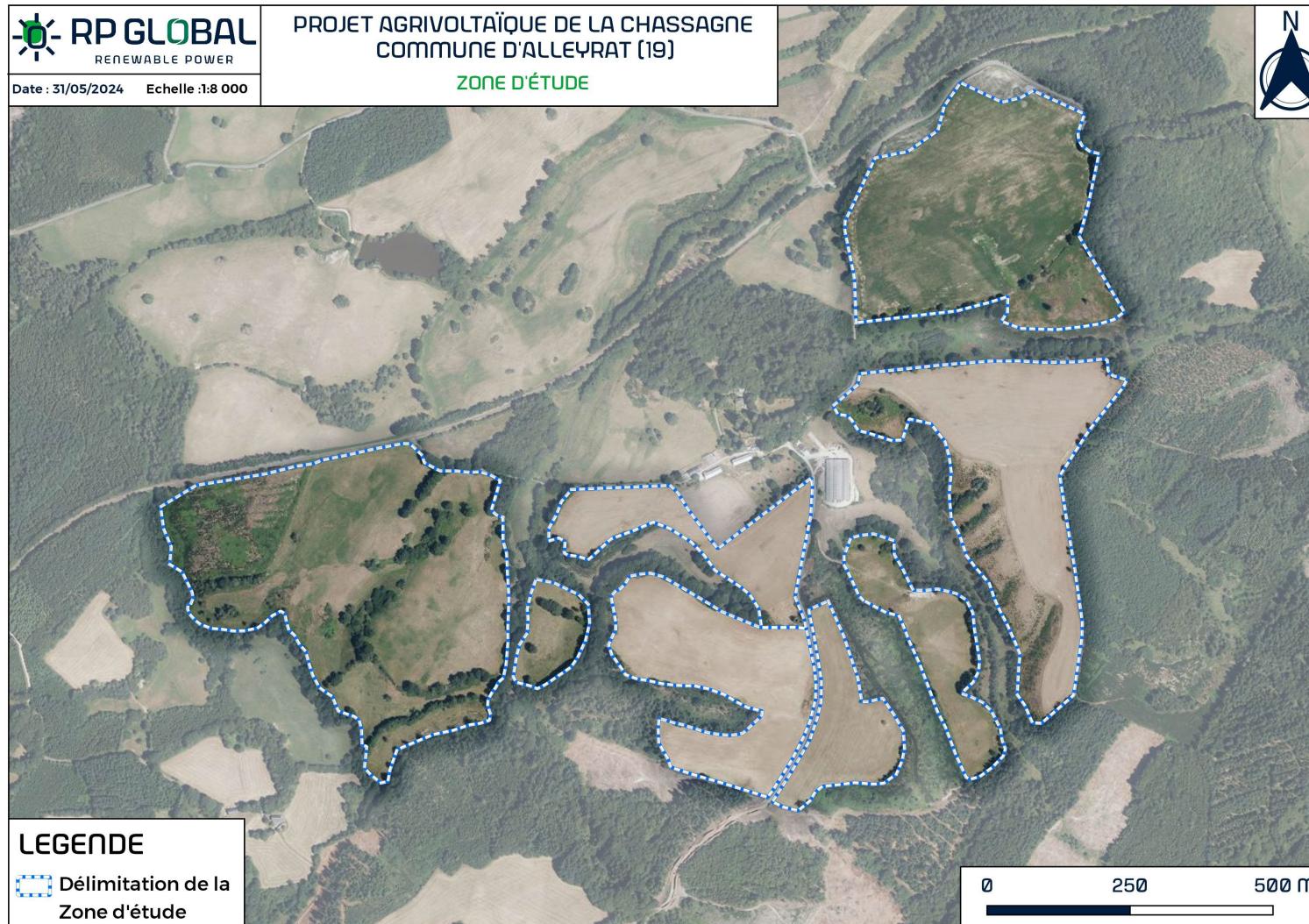
# 4. PRÉSENTATION DU SITE

# PLAN DE SITUATION



- **Intercommunalité:** CdC Haute Corrèze Communauté
- **Commune :** Alleyrat (19)
- **Lieu-dit :** «La Chassagne»
- **Aire d'étude :** 72 ha
- **Exploitant :** GAEC GOURDIER
- **Usage et état du terrain :** Activité agricole  
- Prairie d'élevage Bovin

# ZONE D'ÉTUDE DU PROJET



**Surface en étude : 72 ha**

- **Urbanisme:**
  - PLUi zonage A et N
  - Loi Montagne
  - PNR Millevaches en Limousin



## 5. LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE ET SES PRINCIPALES MESURES

# ENJEU TECHNIQUE : RACCORDEMENT

## Poste source de Haute-Corrèze (~ 12 km)

- Le raccordement envisagé est prévu sur le poste source à créer de Haute-Corrèze
- Une pré-étude auprès de RTE sera demandée pour étudier les possibilités de raccordement au réseau HTB

NOUVELLE-AQUITAINE ● HAUTE CORREZE - HTA

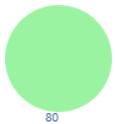
## CAPARÉSEAU

Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité.

Ce poste doit être créé au S3RenR NOUVELLE-AQUITAINE. Sa commune d'implantation n'est pas encore définie précisément.

### SUIVI DES ENR :

- Puissance des projets en service du S3RenR en cours : 0.0 MW
- Puissance des projets en développement du S3RenR en cours : 0.0 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3RenR qui reste à affecter : 80.0 MW



Puissance EnR déjà raccordée	0.0
Puissance des projets EnR en développement	13.5
Capacité réservée aux EnR au titre du S3RenR	80.0

06/08/2024 : -2 MW vers ORANGERIE (L) |

06/08/2024 : -2 MW vers TRAVERSE |

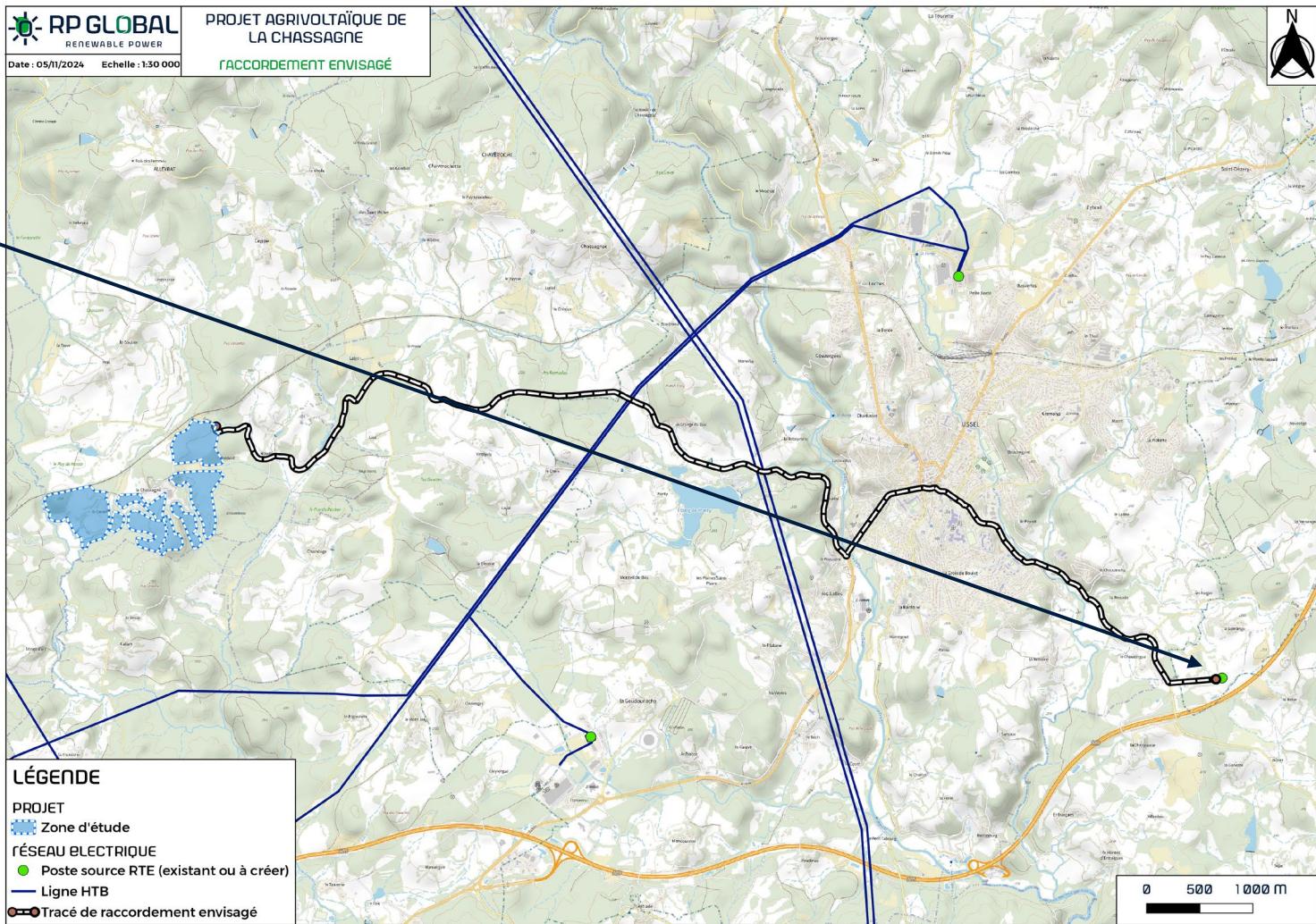
06/08/2024 : -2 MW vers TUQUET

Quote-Part unitaire actualisée 89.94 k $\square$ /MW

dont la convention de raccordement est signée 0.0 MW

Taux d'affectation des capacités réservées 74 %

mis à jour le 11/09/2024



Tracé définitif défini par ENEDIS après autorisation du projet

Type de mesure	Phase	Milieu concerné	Numéro de la mesure	Objectif de la mesure
Evitement	Conception	Naturel	E1.1a	Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeu et/ou de leurs habitats
		Naturel	E1.1c	Redéfinition des caractéristiques du projet
	Exploitation	Humain		
		Physique		
		Naturel	E3.2a	Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
		Humain		
		Naturel		
		Physique	R1.1a	Limitation/adaptation des emprises des travaux et/ou des zones d'accès et/ou de zones de circulation des engins de chantier
		Humain		
		Paysage		
Réduction	Travaux	Naturel	R1.1c	Limitation / adaptation des installations de chantier
		Physique		Mise en défens d'habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées et de flore
		Naturel	R2.1a	Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
		Physique		
		Naturel	R2.1c	Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais)
		Physique		
		Naturel	R2.1d	Dispositif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
		Physique		
		Naturel	R2.1e	Dispositif de lutte contre l'érosion des sols
		Physique		
		Paysage	R2.1f	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
		Naturel	R2.1g	Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier
		Physique		
		Naturel	R2.1i	Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation
Réduction	Travaux	Humain	R2.1j	Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines
		Naturel	R2.1k	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune
		Humain		
		Naturel		
		Physique	R2.1q	Dispositif d'aide à la recolonisation du milieu
		Paysage		
		Naturel	R2.1r	Dispositif de repli du chantier
		Physique		
		Naturel	R2.1t	Limiter le risque incendie en phase travaux
		Humain		
		Naturel	R2.1u	Entreprendre une bonne gestion des déchets de chantier
		Humain		
		Paysage		
Réduction	Exploitation	Naturel	R3.1a/R3.1b	Adaptation de la période des travaux sur l'année/ Adaptation de la période des travaux en journée
		Naturel	R2.2j	Mise en place d'une clôture perméable à la petite faune
		Naturel	R2.2k	Plantations de haies et renforcement des masques paysagers existants
		Paysage		
		Naturel	R2.2l	Installation d'abris et de gîtes pour la faune au droit du projet
		Naturel		
		Physique	R2.2o	Gestion écologique de la zone d'emprise du projet
		Humain		
		Paysage		
		Physique	R2.2q	Dispositif de gestion et de traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes
		Naturel		
		Physique	R2.2r	Limiter le risque incendie en phase exploitation
		Humain		
		Physique	R2.2s	Espacement intermodules photovoltaïques permettant l'écoulement homogène des eaux de pluie
Accompagnement	Travaux	Physique		
		Naturel	A6.1a	Organisation administrative du chantier
	Exploitation	Humain		
		Paysage		
		Naturel	A4.1b	Mise en place d'un suivi des milieux et espèces patrimoniaux potentiellement impactés par le projet

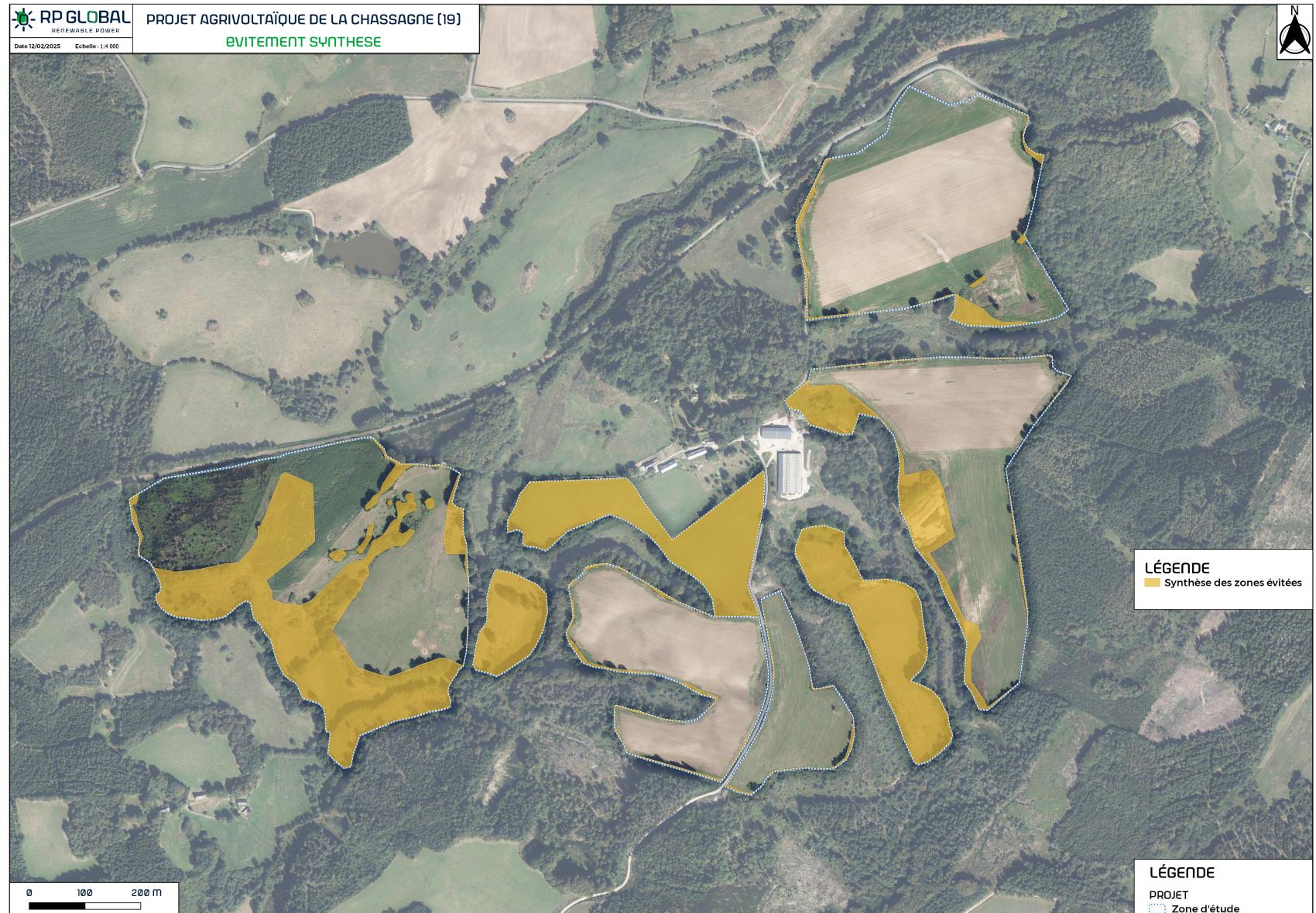
# MESURES D'ÉVITEMENT ET RÉDUCTION

## Mesures d'Evitement

- 23 hectares de zones évitées

## Mesures de Réduction

- Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la phénologie des espèces patrimoniales ;
- Dispositif de transparence sur les clôtures pour la petite faune ;
- Lutte contre les EEE en phase chantier et exploitation ;
- Renforcement et plantation de haie ;
- Mise en place d'abris à reptile ;
- Aucun travaux nocturnes ou éclairage permanent ;
- Pistes légères enherbées ;



# OCCUPATION DES SURFACES DU PROJET

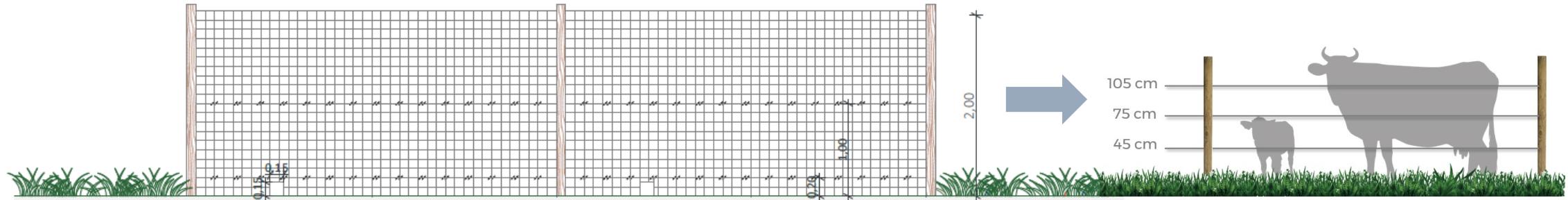
**Surface des parcelles clôturées :**  
**52 ha**

**Surface de la zone d'implantation :**  
**32 ha** dont 36%  
de panneaux photovoltaïques



# DESIGN ET CARACTÉRISTIQUES DU PARC AGRIVOLTAÏQUE

## Evolution de la clôture

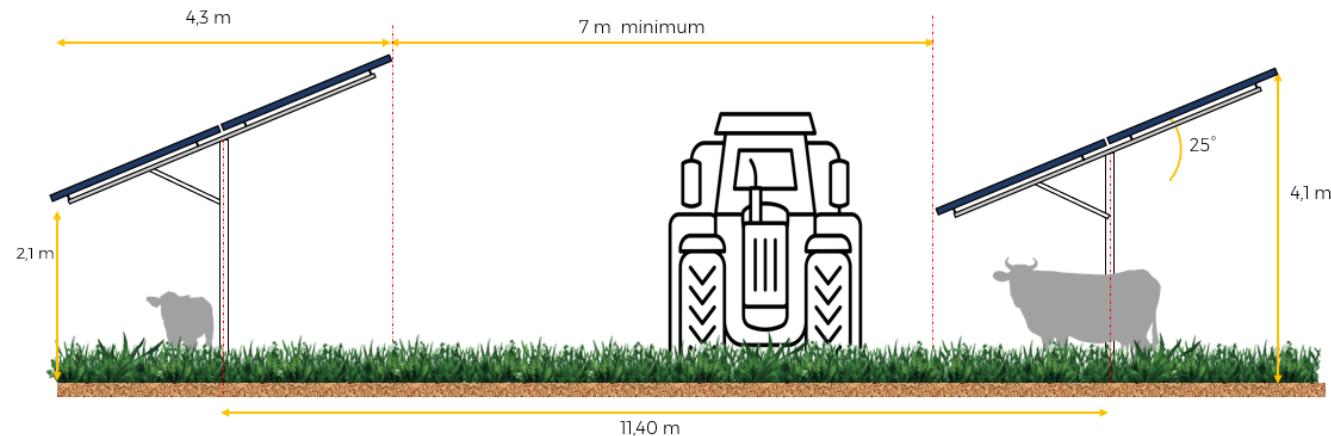


Clôture initialement envisagée

Clôture retenue



Schéma de principe

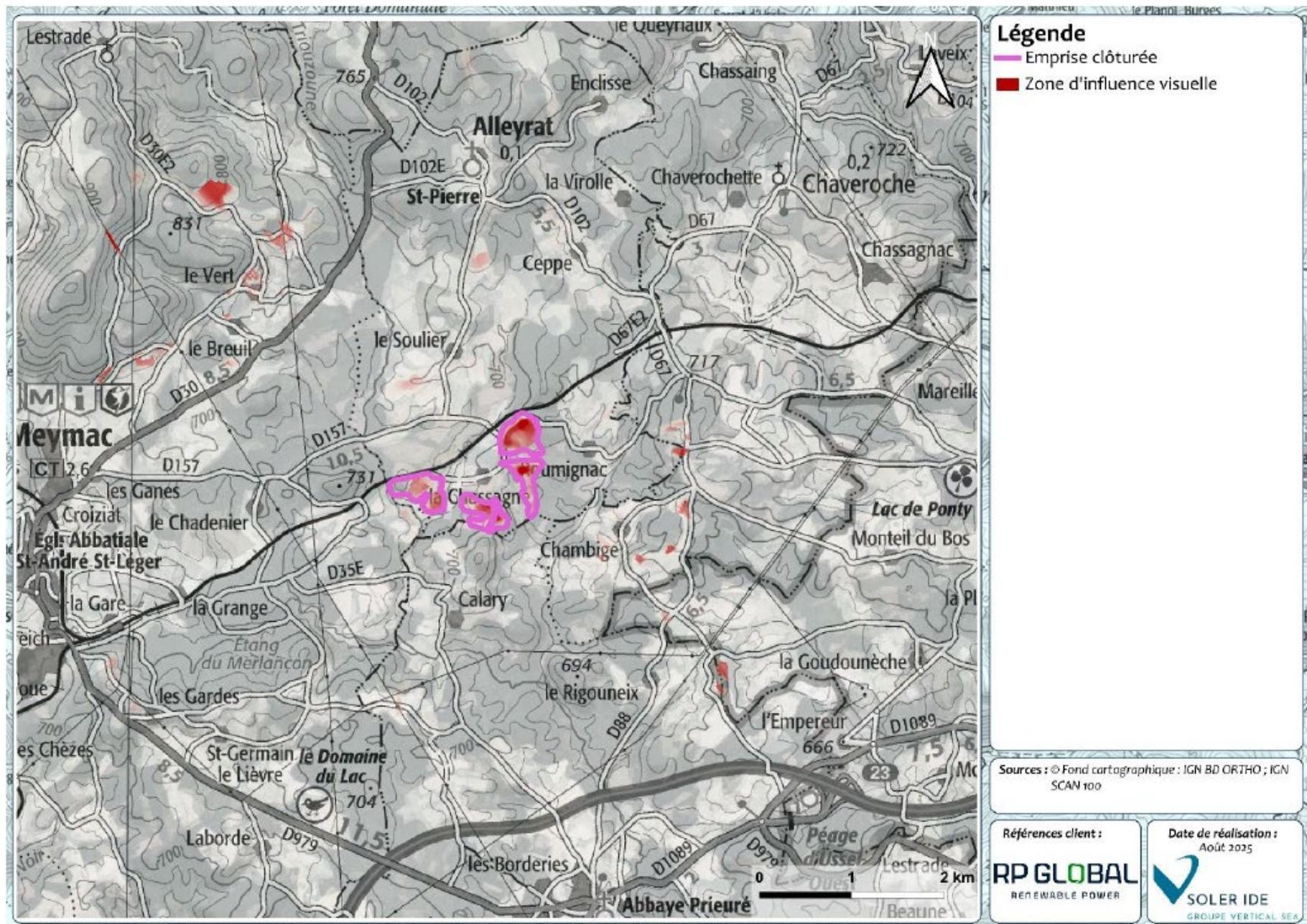


# PLAN D'IMPLANTATION

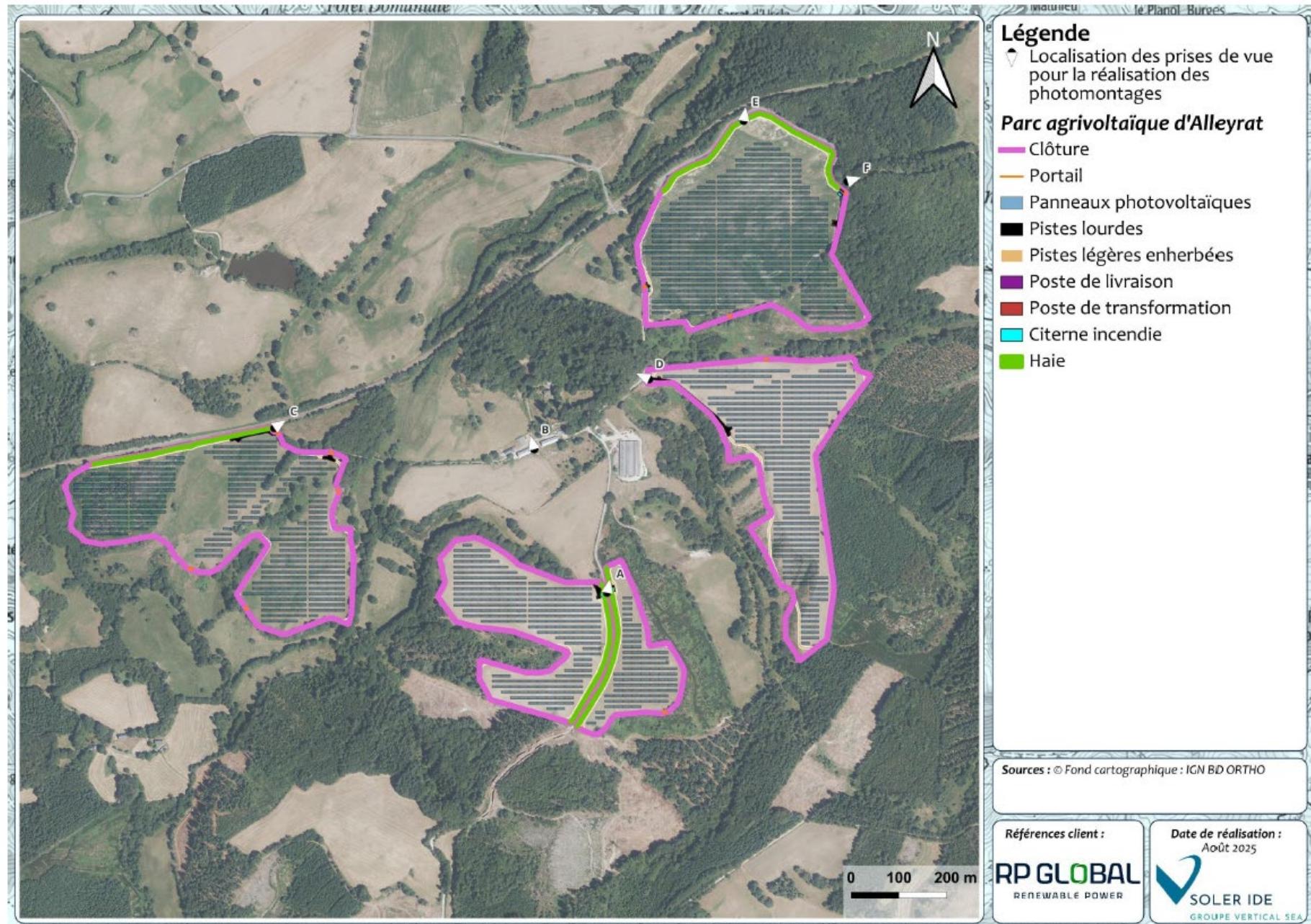
**RP GLOBAL**  
RENEWABLE POWER



# ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DU PROJET

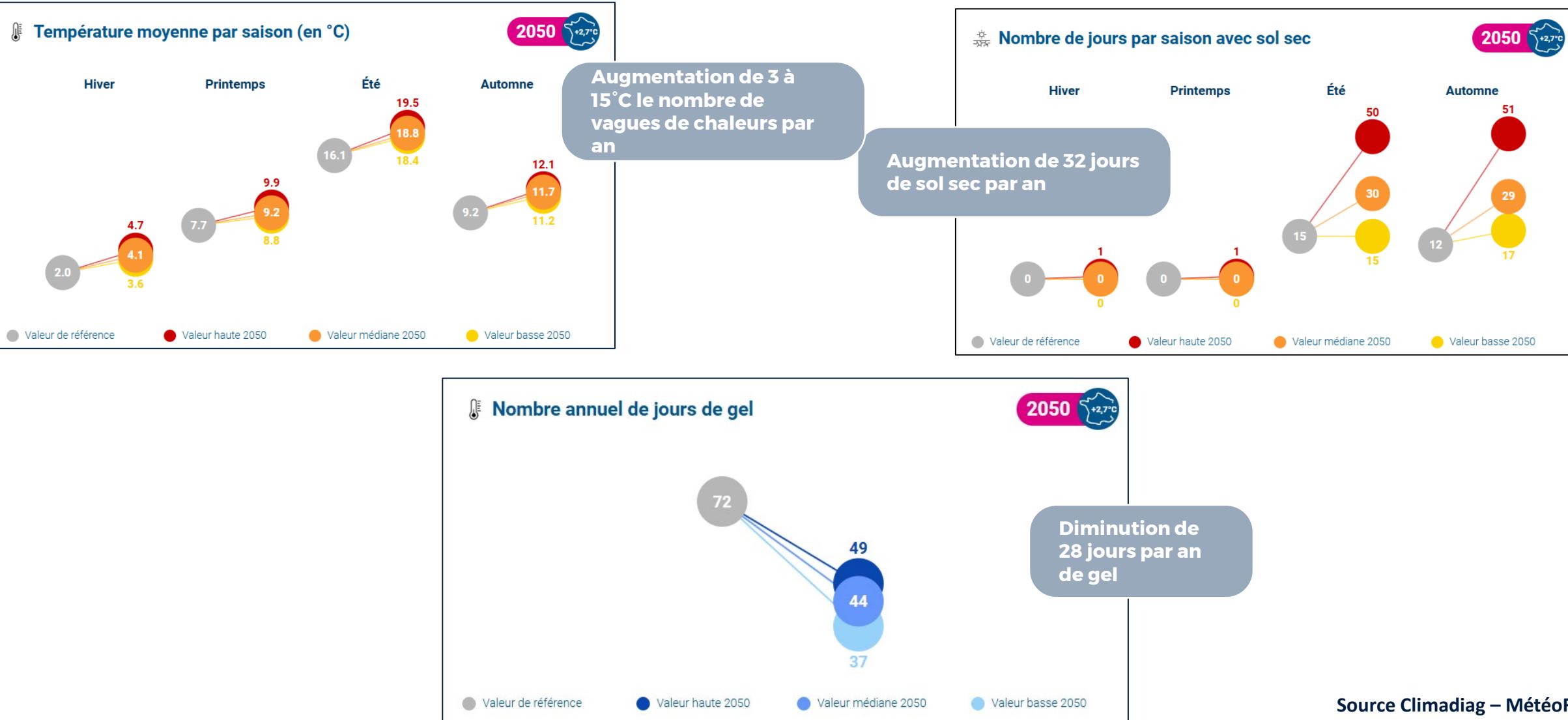


# PRISES DE VUE PHOTOMONTAGE



# **Photomontage sur A2 papier**

# CHANGEMENTS CLIMATIQUES - ÉVOLUTIONS ATTENDUES À L'HORIZON 2050 SUR LA COMMUNE D'ALLEYRAT



# PROJET AGRICOLE - CO-CONCEPTION AVEC L'EXPLOITANT

## Projet agricole actuel

### Exploitation - GAEC GOURDIER

- Exploitation familiale depuis 1989
- MM. GOURDIER
- Système polyculture élevage
- Conduite agricole conventionnelle
- 250 ha
- Elevage bovin allaitant - (race Limousine)
- Conduite du troupeau - majoritairement en stabulation
- Enjeux de l'exploitation
  - Exposition à la sécheresse & stress thermique liés aux fortes chaleurs
  - Amélioration du bien-être animal



## Projet agricole de demain

### Exploitation - GAEC GOURDIER

- Maintien d'une activité agricole polyculture élevage Bovin
- Réorganisation des assolements des parcelles de la SAU
- Elevage bovin allaitant + atelier d'engraissement
- Objectifs :
  - Maintien d'une activité agricole
  - Pérennisation de l'exploitation
  - Limiter les stress thermiques des animaux
  - Limiter l'évapotranspiration



# PROJET AGRICOLE : ACCOMPAGNER L'ACTIVITÉ AGRICOLE

## Anticipation du travail agricole

- **Mise en place de portails additionnels** facilitant la rotation des animaux sur les zones hors projets
- **Espacement inter-rangs** plus grand ~ min 11,4m (distance pieu à pieu)
- **Surélévation** des structures ~ min 2,10m afin de permettre l'accueil d'un cheptel bovin
- **Ensemencement avant et après phase construction**



## Équipements agricoles

- **Abreuvoirs - Accès à l'eau** complémentaire ; à destination du cheptel bovin, avec un espace suffisant autour pour la gestion du regroupement.
- **Parc de contention** – pour faciliter le travail de l'exploitant dans l'enceinte du projet
- **Bien-être animal** – grattoirs pour les vaches



## Protection et aide maintien de la taille du cheptel

- **Installation d'une clôture bovine sur le pourtour du projet** – pouvant constituer une protection du cheptel . Permettra la réalisation de vêlage en plein air

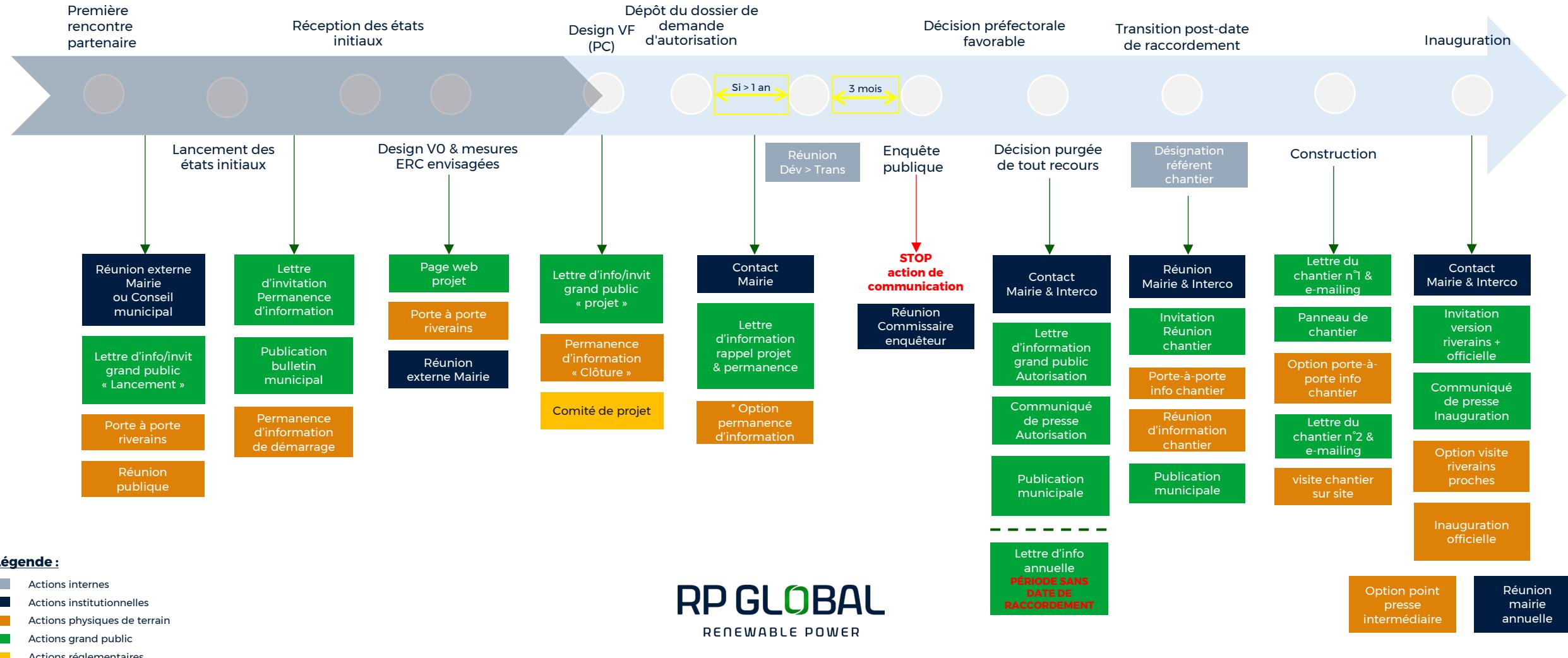
## Suivi agronomique et zootechnique

- **Mise en place d'un protocole de suivi et de contrôle** réalisé par un organisme scientifique ou institut technique
- **Stations météorologiques** pour collecter les données climatiques

A wide-angle photograph of a massive solar farm at sunset. The sun is low on the horizon, casting a warm orange glow across the sky and reflecting off the surfaces of the solar panels. The panels are arranged in long rows that stretch into the distance. In the far background, some buildings and trees are visible against the bright sky.

# 6. LES PROCHAINES ÉTAPES

# NOS ACTIONS DE CONCERTATION ABOUTIES ET À VENIR



# CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

Etude d'impact sur l'environnement - Etudes agricoles



2023 - 2025

Dépôt de la demande d'autorisation



Fin 2025

Instruction Administrative



2026

## Phase d'instruction

Réalisation des compléments



2026

Enquête Publique



2027

Autorisation préfectorale



2027

## Post Autorisation

- Obtention d'un tarif de rachat
- Demande de raccordement
- Pré construction (Etude géotechnique, géomètre)



2027 - 2028

Construction



2028

Mise en Service & Exploitation (30 ans)



2029

The background image shows a vast solar farm with numerous rows of solar panels stretching across a hillside. The sun is low on the horizon, casting a warm, golden glow over the panels and the surrounding green landscape. The sky is clear and blue.

7.

## BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE

# LES BÉNÉFICES LOCAUX



## Transition énergétique

Inscription forte du territoire communal et inter-communal dans les objectifs de la transition énergétique par la participation à la production d'une électricité propre et locale.



## Électricité propre et durable

Production électrique d'un parc photovoltaïque de 29,9 MWc :  
Équivalent à la consommation électrique de 19,3 % de Haute-Corrèze Communauté



## Appui à l'agriculture

Développement de solutions pour pallier certains aléas climatiques : réduire les effets de la sécheresse, de la grêle ou de gelées sévères (création de microclimat)



## Mesures

Mesures d'accompagnement à prévoir dans le cadre du projet



## Partenariat

Partage de la valeur  
30 ans minimum avec la société d'exploitation, création d'activité (construction et exploitation)

# ESTIMATION DES RETOMBÉES FISCALES ANNUELLES PROJET DE 29,9 MWC

## Commune d'Alleyrat

TFPB  
23 640€

IFER  
21 200€

**44 840€/an**

## CC Haute-Corrèze Communauté

TFPB  
1 510€

IFER  
52 950€

CVAE  
1 100€

CFE  
33 000€

**88 560 €/an**

## Département de la Corrèze

IFER  
31 770€

CVAE  
960€

**32 730 €/an**

La taxe d'aménagement sur les surfaces construites payé en une fois à la mise en service.

Part commune équivalente à:

- **435 €/habitants/an**
- Ou **934 € /foyer/an**

**166 130€/an**

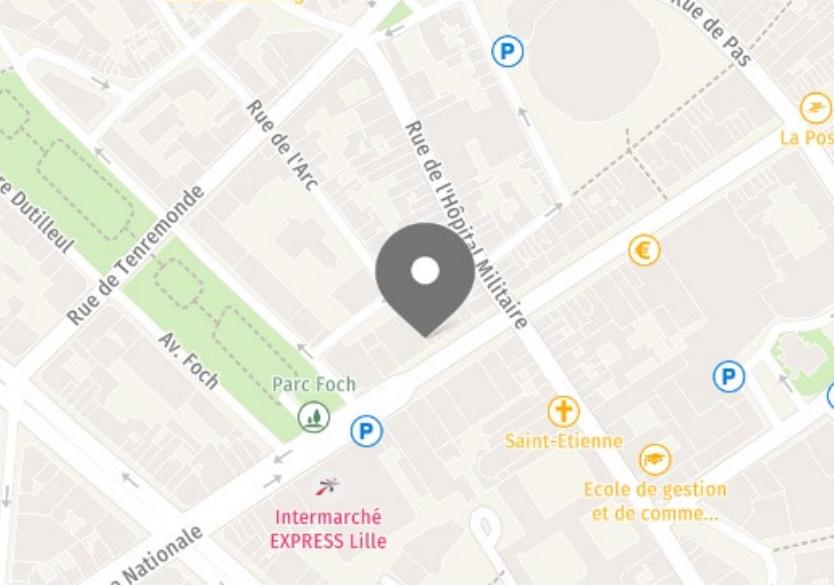
# MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À NOTRE DISPOSITION À DESTINATION DE LA COMMUNE

- Aménagement en faveur de la **biodiversité**
- Aménagement/équipement des **espaces éducatifs**
- Protection du **patrimoine historique**
- Maitrise de l'**énergie des espaces communaux**
- Aménagement des **équipements sportifs et culturels**



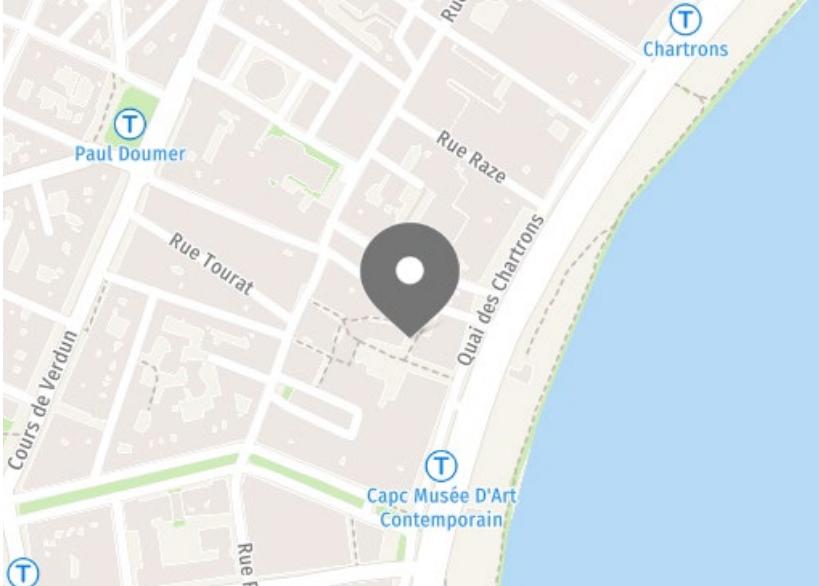
A wide-angle photograph of a solar farm at sunset. The sky is filled with warm orange and yellow hues from the setting sun. In the foreground, several rows of solar panels are mounted on metal poles, angled towards the sun. The panels are dark grey or black, contrasting with the bright sky. The ground is a lush green field. The overall atmosphere is peaceful and suggests a harmonious blend of agriculture and renewable energy.

# PARC AGRIVOLTAÏQUE DE LA CHASSAGNE : UNE DYNAMIQUE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AGRICOLE



## RP Global France

213 rue de Turin  
59000 Lille



## RP Global France Antenne Bordeaux

Les Bureaux de la Cité  
Mondiale  
23 Parvis des Chartrons  
33000 Bordeaux



## RP Global France Antenne Avignon

395 rue du Grand  
Gigognan  
84000 Avignon

# RP GLOBAL

RENEWABLE POWER

Tel : +33 (0)3 20 51 16 59  
[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)

